

Commune de GIGONDAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le mardi 20 janvier à dix-huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Mathieu BOUTIERE, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Thémis SOUCHIERE, Anik Vinay SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	
Absent(es) :	Frédéric HAUT

Madame Anne Caroline MAZALOUBAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026_03

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ATTACHÉ TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : secrétaire général dont les missions et technicités étendues

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026 un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de secrétaire général à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance

Anne Caroline MAZALOUBAUD

Le Maire,

Michel MEFFRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20260120-D2026_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

